

abbé reçut 20 sols par page de la *mise au net* et 20 sols par page de *copie des titres anciens* ; plus tard, on lui donna 200 livres de gratification. Le 6 novembre de la même année, le travail de Lemoine est assez avancé ; le Chapitre lui remet 75 livres, « pour copie et reliure des inventaires qu'il a fait faire des titres concernant les dignités du Chapitre. » Le 7 juillet 1769, Lemoine reçoit une gratification de 100 livres, « pour ouvrages extraordinaires. » Le 13 novembre 1769, l'abbé Gouvilliers et un sieur Fontaine, qui a travaillé aussi aux archives, reçoivent, l'un 100 livres et l'autre 48 livres de gratification. Le 1^{er} décembre 1767, la reliure des 18 volumes de l'inventaire est payée 216 livres. L'œuvre de Lemoine (1) était terminée. On lui avait donné un délai de huit années pour la faire ; quelque grande qu'elle fut, il l'acheva en moins de cinq ans. Il semble avoir quitté Lyon en 1770, et eut pour successeur l'abbé Gouvilliers, lequel exerça ses fonctions jusqu'à 1775, à raison de 350 livres par an, sans préjudice d'une pension viagère qui lui avait été concédée, le 24 janvier 1770, « pour l'ouvrage dont il avait été chargé à l'égard des Registres capitulaires. »

Pour compléter le travail de Lemoine, le Chapitre décida, le 1^{er} février 1770 « que l'abbé Christophe Gouvilliers rédigerait, écrirait et arrangerait, conformément à l'ordre établi dans les titres des archives, des extraits clairs et précis de tout ce que les registres capitulaires peuvent contenir d'utile et de curieux, dans l'espace de sept années, à raison de 350 livres par an et de messes pendant six mois de l'année. » Le sieur Fontaine fut chargé de la mise au net des extraits faits par l'abbé Gouvilliers.

En 1772, rentrent encore aux archives 500 titres que le comte

d'Ainay, lequel lui alloua une pension de 1 000 livres pour ce travail en 4 volumes. Il reçut, en outre, 20 sols par page de la mise au net, 20 sols par page de copie de titres anciens antérieurs à 1500, 15 sols pour ceux de 1500 à 1550 et 10 sols pour ceux de 1650 à 1779. (Voir Arch. d'Ainay.)

(1) Lemoine avait terminé le premier volume de son inventaire dès 1765, car on lit sur le côté intérieur de la couverture de ce volume la mention suivante, avec sa signature, que ce volume dont la table est de sa main a été présenté par lui au Chapitre général, le 11 novembre 1765.